

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2022

## CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

### DÉLÉGATION DE L'OUTAOUAIS



### APERÇU

Toutes les sélections seront effectuées conformément aux normes d'opération des Jeux du Québec, et seront soumises à la Fédération québécoise d'athlétisme ainsi qu'au partenaire régional Loisir Sport Outaouais pour validation et approbation.

Le comité de sélection régional, sous la supervision du répondant désigné par la FQA, est responsable de la mise en œuvre de ces critères, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection de l'équipe pour les Jeux du Québec.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Donald Côté au 819-743-5544.

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1. ENDROIT ET DATES DES JEUX DU QUÉBEC

Stade Claude-Ferragne, Ville de Laval, du 22 au 26 juillet 2022

### 1.2. DATES IMPORTANTES

DATE	DESCRIPTION	ENDROIT
du 1 <sup>er</sup> janvier 2020 au 3 juillet 2022	Période de réalisation des standards d'inscription (voir tableau en annexe)	
13 mai 2022	Pour être admissible à une sélection sur l'équipe régionale, vous devez participer à au moins un événement régional de qualification	Complexe sportif Mont-Bleu, Gatineau
26 juin 2022	Pour être admissible à une sélection sur l'équipe régionale, vous devez participer à au moins un événement régional de qualification	Complexe sportif Mont-Bleu, Gatineau
à confirmer	Réunion du comité de sélection régional	
5 juillet 2022	Fermeture des inscriptions à la Finale des Jeux du Québec	
à confirmer	Soirée pré-départ	à confirmer
22 juillet 2022	Arrivée des délégations à la Finale des Jeux du Québec	Ville de Laval
23 au 26 juillet 2022	Dates de compétition	Ville de Laval
26 juillet 2022	Retour des délégations	

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2022

## CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

### 1.3. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Maximum 30 athlètes et 5 entraîneurs.

Chaque athlète peut être inscrit à un maximum de 3 épreuves individuelles et deux relais ou aux épreuves combinées (heptathlon, décathlon) et deux relais.

Les délégations peuvent inscrire 2 athlètes par épreuve individuelle de même qu'aux épreuves combinées et 1 équipe par épreuve de relais.

Le standard d'inscription (tableau de la dernière page) sera exigé aux athlètes qui seront inscrits à plus d'une épreuve individuelle, les athlètes étant autorisés à s'inscrire à une épreuve individuelle (une seule) où ils n'auront pas atteint de standard :

- inscription à une seule épreuve individuelle : pas de standard d'inscription exigé;
- inscription à deux épreuves individuelles : standard d'inscription exigé dans l'une des deux épreuves;
- inscription à trois épreuves individuelles : standard d'inscription exigé dans deux des trois épreuves.

Contrairement aux épreuves individuelles, les épreuves combinées (i.e. heptathlon et décathlon) nécessiteront obligatoirement l'atteinte du standard d'inscription.

### 1.4. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à participer à la Finale des Jeux du Québec, l'athlète doit :

- Être né en 2005, 2006, 2007, ou 2008;
- Avoir participé à au moins un événement régional de qualification de sa région;
- Être identifié « Espoir Régional » par la FQA (l'affiliation à la FQA est obligatoire).

### 1.5. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

L'athlète doit représenter la région où est situé son domicile \* en date du 1<sup>er</sup> mai 2022.

*\* Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps.*

Voir les Normes d'opération des Jeux du Québec pour les règles permettant de déterminer le lieu d'appartenance dans les cas litigieux.

# FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2022

## CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

### 2. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le comité de sélection régional appliquera le processus suivant pour sélectionner les 30 représentants de la région :

- Lors des finales régionales du 13 mai 2022 et du 26 juin 2022, les 6 premiers de chaque épreuve chez les juvéniles, ainsi que les 3 premiers chez les cadets, sont invités à remplir le formulaire de mise en candidature (en annexe), ainsi que tout athlète qui désire tenter d'atteindre les standards avant la date limite. Une liste de présélection sera établie à partir des formulaires reçus.
- En plus des résultats de la Finale régionale, seules les performances effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 3 juillet 2022 à minuit, heure du Québec (basée sur les statistiques de la FQA et les performances vérifiables lors de compétitions officielles) seront prises en considération pour la sélection finale.
- Un athlète qui termine premier dans une épreuve lors des journées de sélection n'est pas automatiquement qualifié. Les athlètes n'ayant pas le nombre maximal d'épreuves pourraient se faire attribuer des épreuves qui n'ont pas été comblées.
- Certains athlètes pourraient être choisis comme remplaçants au cas où les athlètes sélectionnés devraient se désister ou être retirés de l'équipe.

#### 2.1 PRIORITÉ DE LA SÉLECTION

Une sélection prioritaire sera accordée aux athlètes qui réalisent les meilleures performances de l'Outaouais (en pourcentage du standard de l'annexe A). De plus, le processus de sélection suivra la sélection hiérarchique suivante :

1. Les athlètes pouvant performer dans au moins 3 épreuves;
2. Les athlètes pouvant performer dans au moins 2 épreuves;
3. Les athlètes ayant la capacité de participer dans au moins 1 épreuve et dans les équipes de relais;
4. Les athlètes pouvant performer dans au moins 1 épreuve.

##### Ronde 1

Athlètes qui réalisent la meilleure performance de la région dans 3 épreuves et plus.

##### Ronde 2

Athlètes qui réalisent la meilleure performance de la région dans 2 épreuves.

##### Ronde 3

Athlètes qui réalisent la meilleure performance de la région dans 1 épreuve.

## FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – ÉTÉ 2022 CRITÈRES DE SÉLECTION EN ATHLÉTISME

### Ronde 4

Athlètes qui réalisent la deuxième meilleure performance de la région dans 3 épreuves et plus.

### Ronde 5

Athlètes qui réalisent la deuxième meilleure performance de la région dans 2 épreuves.

### Ronde 6

Athlètes qui réalisent la deuxième meilleure performance de la région dans 1 épreuve.

### Ronde 7

Si des places sont encore vacantes, les places seront comblées avec le pourcentage le plus élevé du standard de l'annexe A et à la discrétion du comité de sélection.

### Note :

Les athlètes doivent répondre à tous les critères mentionnés dans ce document et remplir le formulaire de déclaration de l'athlète de la FQA ainsi que tous les documents dans les délais prescrits. Le comité de sélection et le répondant régional doivent respecter les maximums mentionnés au point 1 ainsi que les règles de Sports-Québec et de la FQA dans le processus de sélection.

## 2.2 EXCEPTIONS

Un athlète voulant se qualifier sur des épreuves non disponibles lors des événements régionaux de qualification mais présentes aux Jeux du Québec ou à des épreuves sur lesquelles il n'a pas pu s'inscrire devra participer à une compétition reconnue par la FQA jusqu'au 3 juillet 2022 à minuit, heure du Québec, dans l'épreuve souhaitée. Les résultats réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 seront également acceptés. Toutefois, l'athlète doit remplir le formulaire de mise en candidature (Annexe B) en écrivant son intention de faire ces épreuves et le soumettre au plus tard le 26 juin 2022. L'épreuve doit être faite sur les mêmes distances, avec les mêmes engins, et les mêmes hauteurs de haies que les standards (voir tableau à l'annexe A).

Si un athlète se blesse après avoir été sélectionné ou est dans l'incapacité de participer aux Jeux du Québec, il doit en avvertir dans les plus brefs délais le comité de sélection pour que celui-ci sélectionne l'athlète suivant sur la liste.

## 2.3 ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs intéressés à être sélectionnés au sein de la délégation doivent soumettre le formulaire (annexe C) le plus tôt possible et au plus tard le 31 mai 2022. Une représentation des entraîneurs des différents clubs de la région sera privilégiée ainsi que des entraîneurs dans les différents groupes d'épreuves.

## ANNEXE A

### Standards d'inscription (et équivalences)

Juvenile (U18)	féminin	Juvenile (U18)	masculin
<b>100m</b> <i>60m</i>	<b>13.4/13.69</b> 8.55	<b>100m</b> <i>60m</i>	<b>11.7/12.01</b> 7.50
<b>200m</b>	<b>28.0/28.31</b>	<b>200m</b>	<b>24.3/24.58</b>
<b>400m</b> <i>300m</i>	<b>1:04.9/1:05.12</b> 45.8/45.95	<b>400m</b> <i>300m</i>	<b>55.2/55.43</b> 39.4/39.59
<b>800m</b> <i>600m</i> <i>1000m</i>	<b>2:33.15</b> 1:50.41 3:20.02	<b>800m</b> <i>600m</i> <i>1000m</i>	<b>2:09.74</b> 1:32.61 2:49.04
<b>1500m</b> <i>1200m</i>	<b>5:23.35</b> 4:08.87	<b>1500m</b> <i>1200m</i>	<b>4:30.84</b> 3:28.60
<b>3000m</b> <i>2000m</i>	<b>11:55.47</b> 7:33.18	<b>3000m</b> <i>2000m</i>	<b>9:55.94</b> 6:18.80
<b>100m haies</b> <i>80m haies</i> <i>60m haies</i>	<b>17.7/18.00</b> 14.4/14.68 10.93	<b>110m haies</b> <i>100m haies</i> <i>60m haies</i>	<b>17.1/17.39</b> 16.0/16.29 9.87
<b>400m haies</b> <i>200m haies</i>	<b>1:16.3/1:16.48</b> 32.1/32.38	<b>400m haies</b> <i>200m haies</i>	<b>1:06.0/1:06.21</b> 28.7/28.98
<b>2000m steeple</b> <i>1500m steeple</i>	<b>8:22.94</b> 5:41.68	<b>2000m steeple</b> <i>1500m steeple</i>	<b>7:01.68</b> 4:44.09
<b>3000m marche</b> <i>1500m marche</i>	<b>19:34.95</b> 8:42.59	<b>3000m marche</b> <i>1500m marche</i>	<b>17:59.29</b> 8:03.25
<b>Hauteur</b>	<b>1.40m</b>	<b>Hauteur</b>	<b>1.65m</b>
<b>Perche</b>	<b>2.00m</b>	<b>Perche</b>	<b>2.65m</b>
<b>Longueur</b>	<b>4.37m</b>	<b>Longueur</b>	<b>5.38m</b>
<b>Triple saut</b>	<b>9.10m</b>	<b>Triple saut</b>	<b>11.02m</b>
<b>Poids 3kg</b> -	<b>8.71m</b> -	<b>Poids 5kg</b> <i>Poids 4kg</i>	<b>10.59m</b> 11.84m
<b>Disque 1kg</b> -	<b>21.51m</b> -	<b>Disque 1.5kg</b> <i>Disque 1kg</i>	<b>27.91m</b> 34.19m
<b>Marteau 3kg</b> -	<b>25.67m</b> -	<b>Marteau 5kg</b> <i>Marteau 4kg</i>	<b>28.44m</b> 31.80m
<b>Javelot 500g</b> -	<b>23.84m</b> -	<b>Javelot 700g</b> <i>Javelot 600g</i>	<b>34.33m</b> 37.09m
<b>Heptathlon</b> <i>Pentathlon</i>	<b>2763</b> 2021	<b>Décathlon</b> <i>Pentathlon</i>	<b>3669</b> 1948

## ANNEXE B

### Athlète – Mise en candidature Jeux du Québec 2022 – Athlétisme

**Ce formulaire doit être rempli de manière lisible en lettres moulées**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : \_\_\_\_\_ Catégorie \_\_\_\_\_

Téléphone de correspondance : \_\_\_\_\_

Courriel de correspondance : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Club civil d'athlétisme d'appartenance (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Épreuves souhaitées lors des Jeux du Québec si sélectionné :

Épreuve 1 : \_\_\_\_\_

Épreuve 2 : \_\_\_\_\_

Épreuve 3 : \_\_\_\_\_

**Épreuves lors des Championnats régionaux scolaires / Finale régionale 2022 :**

Épreuves (ex : 100m)

Date : \_\_\_\_\_

**Vous devez remettre ce formulaire au plus tard le 26 juin 2022**

## ANNEXE C

### Entraîneur – Mise en candidature Jeux du Québec 2022 – Athlétisme

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Numéro PNCE \_\_\_\_\_

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : \_\_\_\_\_ Niveau PNCE \_\_\_\_\_

Téléphone de correspondance : \_\_\_\_\_

Courriel de correspondance : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Club civil d'athlétisme d'appartenance (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Disciplines que vous encadrez présentement :

\_\_\_\_\_

**Équipes régionales ou provinciales ou nationales que vous avez encadrées :**

Nom de la compétition	Date

Date : \_\_\_\_\_

**Vous devez remettre ce formulaire au plus tard le 31 mai 2022**